

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-1037/SG/ESJ portant constitution de la commission de recrutement des élèves de l'enseignement public du 1^{er} degré pour l'année scolaire 1973-1974 dans les écoles du district de Djibouti (1er, 2e, 3e arrondissement et Ambouli) .

n° 73-1037/SG/ESJ

Ministère MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	Date de publication 27 juin 1973
Numéro JO n° 13 du 10/07/1973	Date du numéro 10 juillet 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — La commission prévue à l'article 4 de la délibération n° 184/7e L susvisée et chargée du recrutement des enfants à inscrire dans les classes d'initiation des écoles primaires publiques du District de Djibouti (1er, 2e 3e arrondissements et Ambouli) est constituée ainsi qu'il suit : Président : M. le ministre de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse ou son représentant. Membres : MM. Abdoukader Abdourahman, chef du cabinet du Président du Conseil de Gouvernement. Osman Ali Bahdon, surveillant de travaux publics. le Chef de District de Djibouti. le Chef du 1er arrondissement. le Chef du 2e arrondissement. le Chef du 3e arrondissement, le directeur de l'école de la Plaine le directeur de l'école de la zone portuaire Sud. le directeur de l'école de la République. Mohamed Abdoul Gamil, secrétaire à la Chambre de commerce. Le Bihan, chef de l'unité travaux à la Voirie. Emile Ratsymanderesy, Direction du personnel. Ahmed Farah; interprète au District de Djibouti. Mme la directrice de l'école de Boulaos. MM. Hassan Kamil Ali, assesseur à la 1er section tribunal de premier degré. le directeur de l'école du Quartier II. Hassan Ali Guelem dit Kayad, chef du Quartier I. Ismaël Osman, inspecteur de police adjoint, Police nationale, le directeur de l'école du Quartier V. Abdillahi Ahmed God, commerçant, 106, boulevard de Gaulle. Mohamed Omar, secrétaire au District de Djibouti. le directeur de l'école du Quartier VI. Abdoukader Waberi Askar, agent d'Air Djibouti. Outeh Darar, Service de la population, Haut-Commissariat. le directeur de l'école du lotissement du stade. Mahamoud Ibrahim Sougal, commerçant, lotissement du Stade 402/4. Hassan Asen Ibrahim, infirmier hôpital militaire, lotissement du Städe 614/6. le directeur de l'école du Quartier VII Wais Farah Doukoura, chef d'équipe Voirie, quartier 7, bd 42, n° 12. Assewe Waïis, commerçant et ex assesseur auprès du Tri'bunal d'appel. le directeur de l'école du Quartier Arhiba. Hassan Abdallah dit Doran, interprète au District de Djibouti. Hassan Daté, adjudant-chef, Camp des sardes. le directeur de école d'Ambouli., Zeid Al Moughda, Ambouli. Idriss Doudoub, administrateur territorial au District de Djibouti.

Art. 2

— La commission ainsi constituée se réunira le jeudi 28 juin 1973, à 8 heures, dans une salle du Lycée de Djibouti pour examiner les dossiers des candidats.

Art. 3

— A l'issue de ses travaux, la commission dressera la liste des enfants admis en classe d'initiation et répartis de la façon suivante :
